

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 1er octobre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

**2018 DVD 82** Espaces Publics aux abords de la Cité de l'Économie et de la Monnaie (CITECO).  
Convention d'offre de concours avec la Banque de France.

#### M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2331-8-4;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention d'offre de concours avec la Banque de France concernant l'aménagement des abords de la Cité de l'Économie et de la Monnaie (Citéco) (17<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'offre de concours avec la Banque de France relative à l'aménagement des abords de la Cité de l'Économie et de la Monnaie (Citéco). Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23, article 2315, rubrique P5154 et les recettes correspondantes seront constatées au chapitre 13, article 1328 du budget d'investissement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO